


**REVENUS 2018** PROFESSIONS NON SALARIÉES**18**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom **CANDON**

Prénom **LOUIS**

Adresse **LE CHATEAU**
14450 GRANDCAMP-MAISY

**POUR ÉVITER UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT EN 2019**

N'oubliez pas de remplir les lignes identifiées par le pictogramme  sur les pages suivantes. Elles permettront d'effacer tout ou partie de votre impôt sur vos revenus de 2018.

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ► À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom de l'exploitant	CANDON	
Prénom	LOUIS	
Adresse d'exploitation	Route du Chateau 14450 GRANDCAMP MAISY	
N° Siret	38488655200015	
Nature des revenus	BA <input type="checkbox"/> BIC <input checked="" type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>	BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>

MICRO-ENTREPRENEUR (auto-entrepreneur) AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus industriels et commerciaux			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées	5TA <input type="text"/>	5UA <input type="text"/>	5VA <input type="text"/>
Prestations de services et locations meublées	5TB <input type="text"/>	5UB <input type="text"/>	5VB <input type="text"/>
Revenus non commerciaux			
<i>Recettes brutes</i>	5TE <input type="text"/>	5UE <input type="text"/>	5VE <input type="text"/>

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SAINT LO

Le 04/06/2019



REVENUS AGRICOLES

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE							
Durée de l'exercice <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5AD	<input type="text"/>	5BD	<input type="text"/>	5ED	<input type="text"/>						
Cession ou cessation d'activité en 2018	5AF	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5AI	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5AH	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>						
Régime micro BA												
Revenus nets exonérés	5XA	<input type="text"/>	5YA	<input type="text"/>	5ZA	<input type="text"/>						
Revenus imposables	5XB	<input type="text"/>	5YB	<input type="text"/>	5ZB	<input type="text"/>						
<i>Recettes brutes 2018 sans déduire aucun abattement</i>												
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois	5HD	<input type="text"/>	5ID	<input type="text"/>	5JD	<input type="text"/>						
Plus-values nettes à court terme	5HW	<input type="text"/>	5IW	<input type="text"/>	5JW	<input type="text"/>						
Moins-values nettes à court terme	5XO	<input type="text"/>	5YO	<input type="text"/>	5ZO	<input type="text"/>						
Plus-values nettes à long terme	5HX	<input type="text"/>	5IX	<input type="text"/>	5JX	<input type="text"/>						
Moins-values nettes à long terme	5XN	<input type="text"/>	5YN	<input type="text"/>	5ZN	<input type="text"/>						
Régime du bénéfice réel												
		OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS					
Revenus exonérés	5HB	<input type="text"/>	5HH	<input type="text"/>	5IB	<input type="text"/>	5IH	<input type="text"/>	5JB	<input type="text"/>	5JH	<input type="text"/>
Revenus imposables : <i>cas général, moyenne triennale</i>	5HC	<input type="text"/>	5HI	<input type="text"/>	5IC	<input type="text"/>	5II	<input type="text"/>	5JC	<input type="text"/>	5JI	<input type="text"/>
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5AQ	<input type="text"/>	5AR	<input type="text"/>	5BQ	<input type="text"/>	5BR	<input type="text"/>	5CU	<input type="text"/>	5CY	<input type="text"/>
– dont moins-values à court terme	5AY	<input type="text"/>	5AZ	<input type="text"/>	5BY	<input type="text"/>	5BZ	<input type="text"/>	5CV	<input type="text"/>	5CZ	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5AK	<input type="text"/>	5AL	<input type="text"/>	5BK	<input type="text"/>	5BL	<input type="text"/>	5CK	<input type="text"/>	5CL	<input type="text"/>
Déficits	5HF	<input type="text"/>	5HL	<input type="text"/>	5IF	<input type="text"/>	5IL	<input type="text"/>	5JF	<input type="text"/>	5JL	<input type="text"/>
Revenus imposables au taux marginal	5XT	<input type="text"/>	5XV	<input type="text"/>	5XU	<input type="text"/>	5XW	<input type="text"/>				
Plus-values nettes à long terme	5HE	<input type="text"/>			5IE	<input type="text"/>			5JE	<input type="text"/>		
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 %	5HM	<input type="text"/>	5HZ	<input type="text"/>	5IM	<input type="text"/>	5IZ	<input type="text"/>	5JM	<input type="text"/>	5JZ	<input type="text"/>
		2012	2013	2014	2015	2016	2017					
Déficits des années antérieures non encore déduits	5QF	<input type="text"/>	5QG	<input type="text"/>	5QN	<input type="text"/>	5QO	<input type="text"/>	5QP	<input type="text"/>	5QQ	<input type="text"/>


POUR ÉVITER EN 2019 UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT SUR VOS REVENUS AGRICOLES

À compléter impérativement sauf si, au titre de l'année 2018, vous déclarez uniquement un déficit ou un revenu exonéré ou une plus-value ou moins-value ou un revenu de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Votre activité a été créée avant 2018						
- Si votre bénéfice de 2018 est inférieur ou égal à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017	BAA	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	BAB	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	BAC	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>
Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.						
- Si votre bénéfice de 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous :						
bénéfice de 2015	5TD	<input type="text"/>	5TG	<input type="text"/>	5TO	<input type="text"/>
bénéfice de 2016	5TK	<input type="text"/>	5TM	<input type="text"/>	5UM	<input type="text"/>
bénéfice de 2017	5TL	<input type="text"/>	5TN	<input type="text"/>	5UN	<input type="text"/>
Votre activité a été créée en 2018	5AC	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5BC	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5CC	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>

? Comment remplir les cases ci-dessus ?

Remplissez les lignes « bénéfices 2015, 2016 et 2017 » à partir de votre avis d'impôt sur le revenu :

- forfait 2015, ligne « Rev. agri. hors quotient imposables » ;
- micro-BA 2016 et 2017, ligne « Bénéfices agri., régime micro, imposables » ;
- bénéfice réel 2015, 2016 et 2017, ligne « Rev. agri. hors quotient imposables » ;
- revenus des coupes de bois 2015, ligne « Rev. agri. hors quotient imposables » et revenus 2016 et 2017, ligne « Revenus forfaitaires provenant de la coupe de bois ».

Si vous avez déclaré un déficit au titre des années 2015, 2016 ou 2017, inscrivez 0.

Attention cas particuliers

Reportez-vous à la notice page 8 dans l'une des situations suivantes (qui concernent très peu de contribuables) :

- l'un de vos bénéfices comprend des revenus exceptionnels : une plus-value à court terme, une subvention d'équipement, une indemnité d'assurance pour perte d'élément d'actif ou une moins-value à court terme ;
- vous déclarez des revenus exonérés ou un abattement Jeunes agriculteurs ;
- l'un de vos exercices ne correspond pas à une année entière ;
- un membre du foyer déclare au titre de la même année à la fois un bénéfice et un déficit ;
- vous avez déclaré un déficit reportable provenant d'une année antérieure.

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS *Y compris locations meublées professionnelles*

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5DB	<input type="text"/>	5EB	<input type="text"/>	5FB	<input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2018	5BF	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BI	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BH	<input type="checkbox"/> COCHEZ
Régime micro BIC						
Revenus nets exonérés	5KN	<input type="text"/>	5LN	<input type="text"/>	5MN	<input type="text"/>
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• ventes de marchandises et assimilées	5KO	<input type="text"/>	5LO	<input type="text"/>	5MO	<input type="text"/>
• prestations de services et locations meublées	5KP	<input type="text"/>	5LP	<input type="text"/>	5MP	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>	5MX	<input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>	5MJ	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>	5MQ	<input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>	5MR	<input type="text"/>
Régime du bénéfice réel						
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
Revenus exonérés	5KB	<input type="text"/>	5LB	<input type="text"/>	5MB	<input type="text"/>
Revenus imposables	5KC	21149	5LC	<input type="text"/>	5MC	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
<i>– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif ..</i>	5DK	<input type="text"/>	5EK	<input type="text"/>	5FK	<input type="text"/>
<i>– dont moins-values à court terme</i>	5DM	<input type="text"/>	5EM	<input type="text"/>	5FM	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5DF	<input type="text"/>	5EF	<input type="text"/>	5FF	<input type="text"/>
Déficits	5KF	<input type="text"/>	5LF	<input type="text"/>	5MF	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5KE	<input type="text"/>	5LE	<input type="text"/>	5ME	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
Revenus exonérés	5KH	<input type="text"/>	5LH	<input type="text"/>	5MH	<input type="text"/>
Revenus imposables	5KI	0	5LI	<input type="text"/>	5MI	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
<i>– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif ..</i>	5DL	<input type="text"/>	5EL	<input type="text"/>	5FL	<input type="text"/>
<i>– dont moins-values à court terme</i>	5DN	<input type="text"/>	5EN	<input type="text"/>	5FN	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5DG	<input type="text"/>	5EG	<input type="text"/>	5FG	<input type="text"/>
Déficits	5KL	<input type="text"/>	5LL	<input type="text"/>	5ML	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme						

POUR ÉVITER UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT EN 2019 complétez impérativement la rubrique page 5

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS *Autres que les locations meublées non professionnelles*

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5UP	<input type="text"/>	5VP	<input type="text"/>	5TP	<input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2018	5AN	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BN	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5CN	<input type="checkbox"/> COCHEZ
Régime micro BIC						
Revenus nets exonérés	5NN	<input type="text"/>	5ON	<input type="text"/>	5PN	<input type="text"/>
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• ventes de marchandises et assimilées	5NO	<input type="text"/>	5OO	<input type="text"/>	5PO	<input type="text"/>
• prestations de services	5NP	<input type="text"/>	5OP	<input type="text"/>	5PP	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5NX	<input type="text"/>	5OX	<input type="text"/>	5PX	<input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme	5IU	<input type="text"/>	5RZ	<input type="text"/>	5SZ	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5NQ	<input type="text"/>	5OQ	<input type="text"/>	5PQ	<input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme	5NR	<input type="text"/>	5OR	<input type="text"/>	5PR	<input type="text"/>
Régime du bénéfice réel						
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
Revenus exonérés	5NB	<input type="text"/>	5OB	<input type="text"/>	5PB	<input type="text"/>
Revenus imposables	5NC	<input type="text"/>	5OC	<input type="text"/>	5PC	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
<i>– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif ..</i>	5UT	<input type="text"/>	5VT	<input type="text"/>	5VQ	<input type="text"/>
<i>– dont moins-values à court terme</i>	5UY	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>	5VV	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5UR	<input type="text"/>	5VR	<input type="text"/>	5WR	<input type="text"/>
Déficits	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5PF	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5PE	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
Revenus exonérés	5NH	<input type="text"/>	5OH	<input type="text"/>	5PH	<input type="text"/>
Revenus imposables	5NI	<input type="text"/>	5OI	<input type="text"/>	5PI	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
<i>– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif ..</i>	5UU	<input type="text"/>	5VU	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
<i>– dont moins-values à court terme</i>	5UZ	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5US	<input type="text"/>	5VS	<input type="text"/>	5WS	<input type="text"/>
Déficits	5NL	<input type="text"/>	5OL	<input type="text"/>	5PL	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme						
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
Déficits des années antérieures non encore déduits	5RN	<input type="text"/>	5RP	<input type="text"/>	5RR	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déficits des années antérieures non encore déduits	5RO	<input type="text"/>	5RQ	<input type="text"/>	5RW	<input type="text"/>

POUR ÉVITER UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT EN 2019 complétez impérativement la rubrique page 5

REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES*Ces revenus seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux (à l'exception des revenus soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux).**Ne les reportez pas page 7.*

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12 <i>Sauf locations meublées saisonnières</i>	5CD <input type="text"/>		5DD <input type="text"/>		5FD <input type="text"/>	
Cession ou cessation d'activité en 2018	5CF <input type="checkbox"/> COCHEZ		5CI <input type="checkbox"/> COCHEZ		5CM <input type="checkbox"/> COCHEZ	
Régime micro BIC						
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Locations meublées	5ND <input type="text"/>		5OD <input type="text"/>		5PD <input type="text"/>	
Locations de chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés	5NG <input type="text"/>		5OG <input type="text"/>		5PG <input type="text"/>	
Locations soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux :						
- locations meublées	5NW <input type="text"/>		5OW <input type="text"/>		5PW <input type="text"/>	
- chambres d'hôtes et meublés de tourisme	5NJ <input type="text"/>		5OJ <input type="text"/>		5PJ <input type="text"/>	
Régime du bénéfice réel						
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
Revenus imposables	5NA <input type="text"/>	5NK <input type="text"/>	5OA <input type="text"/>	5OK <input type="text"/>	5PA <input type="text"/>	5PK <input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5EY <input type="text"/>	5EZ <input type="text"/>	5FY <input type="text"/>	5FZ <input type="text"/>	5GY <input type="text"/>	5GZ <input type="text"/>
Revenus soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux	5NM <input type="text"/>	5KM <input type="text"/>	5OM <input type="text"/>	5LM <input type="text"/>	5PM <input type="text"/>	5MM <input type="text"/>
Déficits	5NY <input type="text"/>	5NZ <input type="text"/>	5OY <input type="text"/>	5OZ <input type="text"/>	5PY <input type="text"/>	5PZ <input type="text"/>
Déficits des années antérieures non encore déduits						
	<input type="checkbox"/> 2008	<input type="checkbox"/> 2009	<input type="checkbox"/> 2010	<input type="checkbox"/> 2011	<input type="checkbox"/> 2012	<input type="checkbox"/> 2013
	5GA <input type="text"/>	5GB <input type="text"/>	5GC <input type="text"/>	5GD <input type="text"/>	5GE <input type="text"/>	5GF <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> 2014	<input type="checkbox"/> 2015	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017		
	5GG <input type="text"/>	5GH <input type="text"/>	5GI <input type="text"/>	5GJ <input type="text"/>		
Adresse de la location	<input type="text"/>					

POUR ÉVITER UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT EN 2019 complétez impérativement la rubrique page 5

POUR ÉVITER EN 2019 UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT SUR VOS REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

À compléter impérativement sauf si, au titre de l'année 2018, vous déclarez uniquement un déficit ou un revenu exonéré ou une plus-value ou moins-value ou un revenu de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.

Votre activité a été créée avant 2018 :

- Si votre bénéfice de 2018 est inférieur ou égal à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017
Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
--	-------------	-------------	-------------------

BIA COCHEZ

BIB COCHEZ

BIC COCHEZ

- Si votre bénéfice de 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous :

Si vous déclarez vos revenus en ligne, ces cases sont déjà remplies

bénéfice de 2015.....	5TJ <input type="checkbox"/>	5TV <input type="checkbox"/>	5SM <input type="checkbox"/>
bénéfice de 2016.....	5UV <input type="checkbox"/>	5SQ <input type="checkbox"/>	5SS <input type="checkbox"/>
bénéfice de 2017.....	5UW <input type="checkbox"/>	5SR <input type="checkbox"/>	5ST <input type="checkbox"/>

Votre activité a été créée en 2018 5HN COCHEZ

5IN COCHEZ

5JN COCHEZ

Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur), vous aviez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu au titre de 2017, vous avez dénoncé votre option au titre de 2018 et vous avez à nouveau exercé cette option au titre de 2019 :

..... 5DR COCHEZ

5ER COCHEZ

5FR COCHEZ

? Comment remplir les cases ci-dessus ?

Remplissez les lignes « bénéfices 2015, 2016 et 2017 » à partir de votre avis d'impôt sur le revenu :

- revenus professionnels ou non professionnels :
 - micro-BIC, ligne « BIC pro., régime micro, nets » ou ligne « BIC non pro., régime micro, nets » ;
 - bénéfice réel, ligne « BIC pro. hors quotient imposables » ou ligne « BIC non pro. hors quotient imposables » ;
- locations meublées non professionnelles :
 - micro-BIC, ligne « revenus des locations meublées non pro, régime micro, nets » ;
 - bénéfice réel, ligne « Revenus des locations meublées non professionnelles imposables ».

Si vous avez déclaré un déficit au titre des années 2015, 2016 ou 2017, inscrivez 0.

Attention cas particuliers

Reportez-vous à la notice page 8 dans l'une des situations suivantes (qui concernent très peu de contribuables) :

- l'un de vos bénéfices comprend des revenus exceptionnels : une plus-value à court terme, une subvention d'équipement, une indemnité d'assurance pour perte d'élément d'actif ou une moins-value à court terme ;
- vous déclarez des revenus exonérés ;
- l'un de vos exercices ne correspond pas à une année entière ;
- un membre du foyer déclare au titre de la même année à la fois un bénéfice et un déficit ;
- vous avez déclaré un déficit reportable provenant d'une année antérieure.

POUR ÉVITER EN 2019 UNE DOUBLE IMPOSITION AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DE VOS LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES

À remplir uniquement si vous avez des revenus autres que ceux soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux.

Votre activité a été créée avant 2018 :

- Si votre bénéfice de 2018 est inférieur ou égal à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017
Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
--	-------------	-------------	-------------------

LMA COCHEZ

LMB COCHEZ

LMC COCHEZ

- Si votre bénéfice de 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous :

Si vous déclarez vos revenus en ligne, ces cases sont déjà remplies

bénéfice de 2015.....	5QX <input type="checkbox"/>	5QY <input type="checkbox"/>	5QZ <input type="checkbox"/>
bénéfice de 2016.....	5RX <input type="checkbox"/>	5RY <input type="checkbox"/>	5RV <input type="checkbox"/>
bénéfice de 2017.....	5SU <input type="checkbox"/>	5SY <input type="checkbox"/>	5UX <input type="checkbox"/>

Votre activité a été créée en 2018 5DH COCHEZ

5EH COCHEZ

5FH COCHEZ

? Comment remplir les cases ci-dessus ?

Indiquez le montant qui apparaît sur votre avis d'impôt sur le revenu des années 2015, 2016 et 2017 :

- micro-BIC, ligne « revenus des locations meublées non pro, régime micro, nets » ;
- bénéfice réel avec OGA/visueur : ligne « Revenus des locations meublées non professionnelles imposables ».

- bénéfice réel sans OGA/visueur :

- revenus 2015 et 2016 : ligne « Revenus des locations meublées non professionnelles imposables » ;
- revenu 2017 : indiquez le montant déclaré sur votre déclaration n° 2042C PRO de 2017, lignes 5NK/5OK/5PK.

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5XI	<input type="text"/>	5YI	<input type="text"/>	5ZI	<input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2018	5AO	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5BO	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5CO	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5HP	<input type="text"/>	5IP	<input type="text"/>	5JP	<input type="text"/>
Revenus imposables	5HQ	<input type="text"/>	5IQ	<input type="text"/>	5JQ	<input type="text"/>
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5HV	<input type="text"/>	5IV	<input type="text"/>	5JV	<input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme	5KZ	<input type="text"/>	5LZ	<input type="text"/>	5MZ	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5HR	<input type="text"/>	5IR	<input type="text"/>	5JR	<input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme	5HS	<input type="text"/>	5IS	<input type="text"/>	5JS	<input type="text"/>
Régime de la déclaration contrôlée						
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
Revenus exonérés	5QB	<input type="text"/>	5RB	<input type="text"/>	5SB	<input type="text"/>
Revenus imposables	5QC	<input type="text"/>	5RC	<input type="text"/>	5SC	<input type="text"/>
<i>– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif</i>						
	5XP	<input type="text"/>	5YP	<input type="text"/>	5ZP	<input type="text"/>
<i>– dont moins-values à court terme</i>						
	5XH	<input type="text"/>	5YH	<input type="text"/>	5ZH	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents articles 182 A bis et 182 B du code général des impôts	5XJ	<input type="text"/>	5YJ	<input type="text"/>	5ZJ	<input type="text"/>
Déficits y compris inventeurs non professionnels	5QE	<input type="text"/>	5RE	<input type="text"/>	5SE	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5QD	<input type="text"/>	5RD	<input type="text"/>	5SD	<input type="text"/>
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5QL	<input type="text"/>	5RL	<input type="text"/>	5SL	<input type="text"/>
Agents généraux d'assurances : indemnités de cessation d'activité	5QM	<input type="text"/>	5RM	<input type="text"/>		

POUR ÉVITER UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT EN 2019 complétez impérativement la rubrique page 7
REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i>	5XR	<input type="text"/>	5YR	<input type="text"/>	5ZR	<input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2018	5AP	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5BP	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>	5CR	<input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5TH	<input type="text"/>	5UH	<input type="text"/>	5VH	<input type="text"/>
Revenus imposables	5KU	<input type="text"/>	5LU	<input type="text"/>	5MU	<input type="text"/>
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5KY	<input type="text"/>	5LY	<input type="text"/>	5MY	<input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme	5JU	<input type="text"/>	5LD	<input type="text"/>	5MD	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5KV	<input type="text"/>	5LV	<input type="text"/>	5MV	<input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme	5KW	<input type="text"/>	5LW	<input type="text"/>	5MW	<input type="text"/>
Régime de la déclaration contrôlée						
	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> OGA / VISEUR	<input type="checkbox"/> SANS
Revenus exonérés	5HK	<input type="text"/>	5JK	<input type="text"/>	5LK	<input type="text"/>
Revenus imposables	5JG	<input type="text"/>	5RF	<input type="text"/>	5SF	<input type="text"/>
<i>– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif</i>						
	5XY	<input type="text"/>	5YY	<input type="text"/>	5ZY	<input type="text"/>
<i>– dont moins-values à court terme</i>						
	5VM	<input type="text"/>	5WM	<input type="text"/>	5ZM	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents articles 182 A bis et 182 B du code général des impôts	5XS	<input type="text"/>	5YS	<input type="text"/>	5ZS	<input type="text"/>
Déficits	5JJ	<input type="text"/>	5RG	<input type="text"/>	5SG	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5SO	<input type="text"/>	5NT	<input type="text"/>	5OT	<input type="text"/>
Inventeurs, auteurs de logiciels produits soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux	5TC	<input type="text"/>	5UC	<input type="text"/>	5VC	<input type="text"/>
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5SV	<input type="text"/>	5SW	<input type="text"/>	5SX	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> 2012	<input type="checkbox"/> 2013	<input type="checkbox"/> 2014	<input type="checkbox"/> 2015	<input type="checkbox"/> 2016	<input type="checkbox"/> 2017
Déficits des années antérieures non encore déduits	5HT	<input type="text"/>	5JT	<input type="text"/>	5LT	<input type="text"/>
	5IT	<input type="text"/>	5KT	<input type="text"/>	5MT	<input type="text"/>

POUR ÉVITER UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT EN 2019 complétez impérativement la rubrique page 7

POUR ÉVITER EN 2019 UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT SUR VOS REVENUS NON COMMERCIAUX

À compléter impérativement sauf si, au titre de l'année 2018, vous déclarez uniquement un déficit ou un revenu exonéré ou une plus-value ou moins-value ou un revenu de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ou un revenu de non-résident soumis à la retenue à la source prévue par les articles 182 A bis ou 182 B du CGI.

Votre activité a été créée avant 2018 :

- Si votre bénéfice de 2018 est inférieur ou égal à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017
Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
BNA	<input type="checkbox"/>	BNB	<input type="checkbox"/>
BNC	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

- Si votre bénéfice de 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous :

Si vous déclarez vos revenus en ligne, ces cases sont déjà remplies

bénéfice de 2015	5QS	5QU	5NV
bénéfice de 2016	5QR	5QV	5OV
bénéfice de 2017	5QT	5QW	5PV

Votre activité a été créée en 2018 5KG 5LG 5MG

Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur), vous aviez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu au titre de 2017, vous avez dénoncé votre option au titre de 2018 et vous avez à nouveau exercé cette option au titre de 2019 :

..... 5AE 5BE 5CE

? Comment remplir les cases ci-dessus ?

Remplissez les lignes « bénéfices 2015, 2016 et 2017 » à partir de votre avis d'impôt sur le revenu :

- régime déclaratif spécial ou micro BNC, ligne « BNC pro., régime spécial, nets » ou « BNC non pro., régime spécial, nets » ;
- régime de la déclaration contrôlée (bénéfice réel), ligne « BNC pro. hors quotient imposables » ou « BNC non pro. hors quotient imposables ».

Si vous avez déclaré un déficit au titre des années 2015, 2016 ou 2017, inscrivez 0.

Attention cas particuliers

Reportez-vous à la notice page 8 dans l'une des situations suivantes (qui concernent très peu de contribuables) :

- l'un de vos bénéfices comprend des revenus exceptionnels : une plus-value à court terme, une subvention d'équipement, une indemnité d'assurance pour perte d'élément d'actif ou une moins-value à court terme ;
- vous déclarez des revenus exonérés ou un abatement Jeunes créateurs ;

- l'un de vos exercices ne correspond pas à une année entière ;
- un membre du foyer déclare au titre de la même année à la fois un bénéfice et un déficit ;
- vous avez déclaré un déficit reportable provenant d'une année antérieure.

BA, BIC, BNC À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...) ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du code général des impôts). Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux.

Les revenus des locations meublées non professionnelles (à l'exception des revenus soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux) et les plus-values à long terme, déclarés dans les rubriques précédentes, seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus nets	5HY	5IY	5JY
Plus-values à long terme exonérées départ à la retraite	5HG	5IG	

Régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire. Micro BIC : 71 % pour les ventes et assimilées ; 50 % pour les prestations de services. Micro BNC : 34 %. Micro BA : 87 %

POUR ÉVITER EN 2019 UNE DOUBLE IMPOSITION AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DE VOS BA, BIC, BNC

Votre activité a été créée avant 2018 :

- Si votre bénéfice de 2018 est inférieur ou égal à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017
Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.

PSA	<input type="checkbox"/>	PSB	<input type="checkbox"/>
PSC	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

- Si votre bénéfice de 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous :

Si vous déclarez vos revenus en ligne, ces cases sont déjà remplies

bénéfice de 2015	5TX	5TY	5TZ
bénéfice de 2016	5TQ	5YV	5XG
bénéfice de 2017	5UQ	5ZV	5YG

Votre activité a été créée en 2018 5EW 5FW 5GW

? Comment remplir les cases ci-dessus ?

Pour remplir cette rubrique, indiquez le montant déclaré cases 5HY, 5IY, 5JY de vos déclarations n° 2042C PRO de chacune des années concernées.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme agréé.....	7FF	<input type="text"/>	nombre d'exploitations.....	7FG	<input type="text"/>
Réduction d'impôt mécénat.....				7US	<input type="text"/>
Acquisition de biens culturels.....				7UO	<input type="text"/>
Adhésion à un groupement de prévention agréé.....				8TE	<input type="text"/>
Crédit d'impôt compétitivité et emploi : <i>montant non encore cédé</i>					
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.....	8TL	<input type="text"/>	autres entreprises.....	8UW	<input type="text"/>
Crédit d'impôt recherche :					
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.....	8TB	<input type="text"/>	autres entreprises.....	8TC	<input type="text"/>
Investissement en Corse :					
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.....	8TS	<input type="text"/>	autres entreprises.....	8TG	<input type="text"/>
report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures.....	8TO	<input type="text"/>	reprise de crédit d'impôt.....	8TP	<input type="text"/>
Autres crédits d'impôt :					
apprentissage.....	8TZ	<input type="text"/>	famille.....	8UZ	<input type="text"/>
agriculture biologique.....	8WA	<input type="text"/>	prêts sans intérêt.....	8WC	<input type="text"/>
formation des chefs d'entreprise.....	8WD	<input type="text"/>	métiers d'art.....	8WR	<input type="text"/>
remplacement pour congé des agriculteurs.....	8WT	<input type="text"/>	maître restaurateur.....	8WU	<input type="text"/>
Micro-entrepreneur (<i>auto-entrepreneur</i>) : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé.....				8UY	<input type="text"/>



NOTICE

POUR ÉVITER UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT EN 2019

Cas particuliers pour vous aider à remplir les rubriques des pages précédentes.

Votre bénéfice comprend des revenus exceptionnels

Si votre bénéfice imposable selon le régime réel comprend une plus-value à court terme, une subvention d'équipement, une indemnité d'assurance pour perte d'élément d'actif ou une moins-value à court terme, retenez le montant de votre bénéfice sans tenir compte de ces éléments, c'est-à-dire en déduisant du bénéfice imposable la plus-value, indemnité ou subvention et en ajoutant la moins-value.

Vous déclarez des revenus exonérés

Si vous déclarez un revenu exonéré (abattement prévu par les articles 44 sexies et suivants du CGI), un abattement Jeunes agriculteurs ou un abattement Jeunes créateurs, retenez le montant total de votre bénéfice **avant** application de l'exonération ou de l'abattement.

L'exercice ne correspond pas à une année entière

Si votre bénéfice des années 2015, 2016 ou 2017 correspond à une période de moins de 12 mois, ajustez-le prorata temporis pour le ramener à une année entière.

En revanche, si votre bénéfice de l'année 2018 correspond à une période de moins de 12 mois, il ne doit pas être ajusté.

Un membre du foyer déclare à la fois un bénéfice et un déficit

Si au titre de l'une des années un membre du foyer déclare dans la même catégorie de revenu (BA, BIC, BNC) à la fois un bénéfice imposable au régime micro et un déficit au régime réel, le déficit doit être déduit du bénéfice imposable au régime micro pour obtenir le revenu de l'année.

Vous avez un déficit reportable provenant d'une année antérieure

Si au titre de l'une des années vous avez déclaré un déficit reportable provenant d'une année antérieure, déduisez ce déficit du bénéfice imposable de la même catégorie. Si plusieurs membres du foyer ont déclaré un revenu de la même catégorie, répartissez l'imputation de ce déficit au prorata de chaque revenu.